JEUDI 2 SEPTEMBRE 1852. N° 71. SIXIÈME ANNÉE.

COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE : Pour le canton du Valais et toute la Suisse, franc de port, 11 francs fédéraux pour un an. — 6 ffr. pour 6 mois. — 4 ffr. pour 3 mois. — Pour l'étranger, franc de port jusqu'à la frontière, pour 1 an 16 ffr. — pour 6 mois 9 ffr. — pour 3 mois 5 ffr.

On s'abonne au bureau du COURRIER DU VALAIS, à Sion. — En Suisse, dans tous les bureaux des postes.

PRIX D'INSERTION : Pour une annonce de 4 lignes et au-dessous, 50 centimes. — Pour une annonce au-dessus de 4 lignes, 15 cent. la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois, et le tiers du prix pour la seconde fois. — les lettres, etc., doivent être adressées *franco* au bureau du journal, à Sion.

Les annonces, avec leur coût, doivent être adressées à l'imprimeur du journal.

CANTON DU VALAIS.

Dans un précédent N°, nous avons indiqué les principales questions qui se rattachent à la révision de notre loi fondamentale, ou qui, sans avoir un caractère de constitutionalité, présentent un vif intérêt d'actualité.

Toutes ces matières sont si importantes qu'elles exigent un examen spécial et approfondi.

Il convient, à tous égards, que nous commençions l'exposé de notre manière de voir relativement à ces points capitaux par des réflexions sur le système électoral. Ce système forme en effet une des pierres angulaires de toute Constitution.

C'est d'ailleurs le premier objet dont les pouvoirs publics auront à s'occuper, car, on s'en souvint, le Grand Conseil va se réunir prochainement pour arrêter le mode de nomination des membres de la Constituante.

Avant d'aller plus loin, mettons sous les yeux de nos lecteurs la pétition imprimée qui a été envoyée au Grand Conseil au mois de juin dernier, pétition couverte de 7 à 8000 signatures et que nous n'avons pas encore publiée jusqu'à ce jour.

Au Grand Conseil du canton du Valais,

Monsieur le Président et Messieurs,

De tous les motifs qui ont déterminé le Grand Conseil à soumettre au peuple la question de la révision de la loi fondamentale du pays, le principal, sans contredit, a été la réforme si impérieusement réclamée du système électoral qui vient d'entrer en vigueur.

En présence de l'initiative si spontanée que les conseils de la république ont prise, dans la voie de ces pacifiques améliorations, nous pourrions regarder comme superflue toute autre manifestation, si nous n'étions pleinement convaincus des désirs des représentans du peuple d'entendre le peuple lui-même leur exprimer franchement ses vœux.

C'est dans ce but, Tit., que nous avons l'honneur de vous adresser cette pétition.

Aucun des actes de la législature de 1847, contre lesquels des plaintes plus ou moins fondées se sont fait jour, n'a porté une restriction plus étroite, une atteinte plus grave à la souveraineté du peuple, que la nouvelle loi électorale. Le droit inviolable qu'a le peuple de se nommer ses représentans, droit proclamé par toutes nos institutions, consacré par la Constitution fédérale, droit qui est la base et l'essence de la démocratie, ce droit y est rendu si difficile, que, pour beaucoup de communes, on peut le considérer comme illusoire.

De fait, on prive du droit de voter ceux que l'âge, les infirmités, des occupations nombreuses, des travaux indispensables retiennent dans leurs foyers; on condame au silence les leçons de l'expérience et les conseils de la prudence. On exclut encore les hommes nombreux que le soin des troupeaux éloignent sur les Alpes et surtout ceux qui ne peuvent faire la dépense de ce déplacement.

Ce n'est pas non plus sans crainte que nous croyons remarquer dans ce nouveau système électoral, qui force le citoyen à aller exercer son droit de souveraineté ailleurs que dans sa commune, une nouvelle tendance à diminuer l'importance de la commune comme institution politique, tentional.

dance quiest de nature à affaiblir le sentiment na-

Toutes ces considérations et d'autres encore ont soulevé de nombreuses plaintes contre cette loi électorale dont les vices, les inconvéniens et l'injustice ont frappé le seus et allarmé la conscience publique avant même qu'il en fût fait un essai quelconque et que l'impopularité a, pour ainsi dire, tuée le jour de sa naissance.

C'est donc un devoir pour le peuple de manifester constitutionnellement ses désirs et ses vœux et de demander la plus complète liberté et la plus grande facilité dans l'exercice de ses droits politiques, afin de faire cesser toute incertitude pour l'avenir et de se prémunir, en même temps, contre toute circonscription arbitraire des cercles électoraux.

A ces fins, les citoyens soussignés demandent respectueusement au Grand Conseil qu'il lui plaise de statuer que les membres de la Constituante future, si la révision doit avoir lieu par une assemblée semblable, et tout au moins les membres de la Constituante future, si la révision doit avoir lieu par une assemblée semblable, et tout au moins les membres du Grand Conseil soient, à l'avenir, *nommés directement dans les communes, avec supputation par district.*

(Suivent les signatures.)

Un système qui a obtenu l'assentiment d'un si grand nombre de citoyens, mérite d'être pris en sérieuse considération, d'autant plus que, jusqu'à présent, il n'a point été fait de manifestations dans un sens contraire.

Nous comprenons parfaitement l'élan qui s'est manifesté à cette occasion.

Le peuple est jaloux, avec raison, de sa souveraineté. Subordonner l'exercice de celle-ci à des formes difficiles, gênantes et coûteuses, c'est le dépouiller d'un droit qui lui appartient et qu'il n'est donné à personne de lui ravir.

Le système électoral en vigueur pour la nomination des membres du pouvoir législatif est jugé. Personne n'en veut plus. Aucune voix ne s'élève pour le défendre. Nous ne pensons pas que durant la prochaine session du Grand Conseil il se trouve un seul député qui cherche à le faire revivre.

Celui qui le tenterait se mettrait en opposition avec les désirs non équivoques de ses commettans.

Il n'y a qu'une voix dans le pays pour demander que l'urne électorale soit mise à la portée de tous les votans.

On ne veut plus, on ne peut plus vouloir qu'il existe un privilège de fait en faveur des chefs-lieux et des localités les plus rapprochées des points de réunion.

Maintenir ce système, condamné par les citoyens de toutes les opinions, ce serait vouloir

---

FEUILLETON.

UNE ÉMEUTE A BORD.

(Suite.)

Mon cœur était gonflé depuis l'instant que j'avais aperçu Sainte-Hélène; mon émotion s'accrut encore aux paroles de ce brave matelot; et cependant je ressentais quelque plaisir à le laisser là pour causer encore; aussi bien, l'obscurité empêchait qu'il ne vît mes larmes. Ne pouvant plus m'opposer avec rigueur à son louable projet, j'essayai de l'en détourner au profit du travail. Pourquoi, lui dis-je, aller sur ce tombeau?...pourquoi chercher de tristes souvenirs et des regrets inutiles?... tout n'est-il pas fini?... et que feriez-vous de ces branches de saule?.... — Ce que j'en ferais? Je les conserverais toujours, dit-il d'une voix émue et en mots entrecoupés. Il ajouta: j'en apporterais à mon père: ce serait du bonheur pour lui; j'en ferais des présens aux anciens; et moi donc, est-ce que je ne suis pas un ancien? — Et à quoi bon tout cela, Clergeon? — Eh bien! mon capitaine, ce serait pour dire: voilà du saule du tombeau de Napoléon; je ne peux pas bien vous expliquer pourquoi, mais je sens là que j'ai raison, car, voyez-vous, je me sens autant de besoin d'avoir de ce saule, que je me sentais de soif pour la croix d'honneur quand il nous commandait; c'est que c'était un crâne d'empereur que celui-là. — Tu l'as donc vu bien souvent, Clergeon? — Si je l'ai vu, cap'taine, ça va sans dire, puisque j'étais novice avec mon père à bord du vaisseau l'*Orient*, à Aboukir, et puis à Boulogne, et à... — Et tu l'aimais bien?

A cette question, les mouvemens et les attitudes de cet homme ne peuvent se traduire. Je fus un moment sans savoir ce qu'en penser. Je craignais qu'il ne fût offensé d'une question qui mettait en doute son amour pour le grand homme; mais non, il s'efforçait d'affirmer cet amour d'une manière analogue à son sentiment, et ne trouvant pas de langage pour le dire, il ouvrit avec violence, et d'une main tremblante, sa chemise de laine rouge, et de l'autre main élevant son fanal à la hauteur de sa poitrine dont il découvrit le côté gauche, il me fit voir parmi des cicatrices une aigle et une N tatouées sur son cœur; puis il dit: Pour me séparer de celle-ci, il faudra m'écorcher... Si je l'aime?... Ah! mille tourbillons de Dieu!... Tenez, cap'taine, les Français, ce n'est plus des hommes... Si seulement il y avait z'eu... mais à présent, à quoi ça sert, tout ça? Il n'y a ici que de la terre et du saule!...

En parlant ainsi, Clergeon s'agitait et gesticulait avec une violence qui faisait craquer ses articulations. — Il t'en faut donc de ce saule? lui dis-je. — Oh! oui, cap'taine j'en ai fait le vœu à Sainte-Anne d'Auray, et à *Notre-Dame de Larmor*; sur ce bijou-ci, tenez, voyez; c'est tout ce qui me reste; puis se découvrant, il me fit voir une vieille cocarde tricolore cousue dans le fond de son chapeau, et recouverte par la coiffe. Après un moment de silence et de réflexion, il ajouta à voix basse, comme s'il craignait d'être entendu: Croyez-vous, là, entre nous, cap'taine, qu'il soit mort bien véritablement? C'est peut-être une ruse de l'Anglais et des *royaux?*

Cette scène ne pouvait durer plus long-temps; j'en étais trop ému, j'étouffais: Appelez au quart, lui dis-je; demain vous aurez du saule; mais en ce moment, je ne saurez vous permettre d'aller au tombeau.

Il s'éloigna en murmurant d'horribles juremens contre la sévérité de mon refus.

Et voilà ces hommes que la société accuse de brutalité, et qu'elle croit indifférens au sentiment de ce qui est grand et beau. Et pourtant que de belles âmes sous cette rudesse utile! Ce matelot avait servi sous l'empire. Les chances de la guerre ne l'avaient pas sorti de la foule de tant de braves. Il avait usé avec intrépidité de ces armes; mais il n'avait pas été vu, et il ne s'était pas prôné lui-même. De là point de récompense, pas de distinctions particulières. Et pourtant satisfait; le cœur plein de la patrie et de son chef, il était fier du sentiment de

livrer les élections à une poignée de votans, ainsi que cela s'est vu dans les élections supplémentaires au Grand Conseil, ce serait augmenter le mécontentement, ce serait s'inscrire contre les véritables principes démocratiques.

Certes! on ne pensait pas ainsi en 1839, époque où, afin que les gens occupés de l'alpage pussent manifester leur volonté, on alla jusqu'à faire promener un bureau de montagne en montagne!

L'expérience a d'ailleurs démontré qu'il est aussi facile, si ce n'est plus facile d'agir sur une assemblée électorale que sur les électeurs votant chacun dans sa commune.

Ainsi est tombé le seul argument spécieux invoqué pour justifier ce mode étrange qui, en se perpétuant, eût fait désapprendre au peuple le chemin des urnes électorales et l'eût conduit à l'indifférence en matière politique, et, partant, au mépris des institutions qui le régissent.

Mais il est inutile de nous étendre davantage à ce sujet : la votation par commune est désormais un principe acquis au peuple.

Des précédens, connus de tous, l'ont au reste fait passer dans les mœurs. A quatre reprises déjà, c'est-à-dire aux doubles élections des conseillers nationaux et des jurés fédéraux, ce mode de nomination a été pratiqué.

Il n'y aura donc point de désaccord, au sein du Grand Conseil, à l'égard de cette base du système électoral. Le dissentiment (si dissentiment il y a) éclatera à propos de la supputation des suffrages.

Deux principes se trouveront en présence.

Une opinion veut la supputation par district, l'autre la supputation par cercles plus ou moins étendus.

La première ne veut donc que des députés nommés en computant les suffrages émis dans toutes les communes du district, la seconde que des députés nommés en computant les suffrages émis dans les communes du cercle.

Celle-ci adopte une base préexistante, connue et presque immuable : la délimitation territoriale; celle là une base arbitraire et par conséquent essentiellement mobile: une table de cerles encore à faire.

Ici, le Grand Conseil n'a plus, pour se guider, l'expression de la volonté populaire.

La pétition qu'on a lue en tête de ce N° demande bien la supputation par district, mais elle ne le fait qu'en passant et une ligne suffit pour en formuler le désir. Tout le contexte de cette pièce fait voir que la préoccupation capitale des signataires a été d'obtenir la votation par commune. C'est en effet à cette conclusion unique que mènent les argumens qui y sont développés.

On peut donc en conclure que si le peuple a attaché une grande importance à pouvoir voter sans être obligé à se déplacer, il tient assez peu à ce que la supputation ait lieu par district plutôt que par cercles. Sans cela, il se fût appesanti sur ce point de la pétition comme sur le principe de la votation par commune.

En l'absence de ce critérium, qui peut au besoin suppléer tous les autres, restent, comme règles d'appréciation, les principes démocratiques.

Ces principes ne nous sembleraient pas compromis, ni même le moins du monde atteints, si la supputation par cercles prévalait.

Il est incontestable que ce dernier mode permet, plutôt que l'autre, aux grandes minorités, la possibilité de se faire jour.

Supposez un district où les deux opinions se balancent à peu-près. Si l'élection a lieu dans un étroit esprit d'exclusisme, la majorité peut, si elle le désire, annihiler complètement la minorité, quelque forte qu'elle soit, en ne portant ses choix que sur des hommes de sa couleur.

Un exemple fera comprendre ce raisonnement.

On connait les divergences de vues qui règnent dans le district de Monthey. Illiez et Troistorrens ont une population dont les sympathies politiques ont souvent été opposés à celles des autres communes du district. Avec la supputation par district, on peut priver Illiez et Troistorrens d'un représentant de leur opinion, car les autres communes n'ont qu'à s'entendre pour ne nommer que des hommes professant des doctrines politiques autres que celles des habitans de la vallée de la Vièze. Voilà donc de nombreux citoyens sans voix et par conséquent sans prépondérance, au sein de la représentation nationale, et cela grâce à un système électoral qui place les grandes minorités sans la pression des majorités faibles.

Rien de pareil n'arriverait avec la supputation des suffrages par cercles un peu considérables : les communes dont s'agit auraient un ou deux députés qu'elles désigneront elles-mêmes, sans le concours des autres électeurs du district et qui seraient les fidèles interprêtes de leurs commettans.

Ce que nous disons ici d'Illiez et de Troistorrens, nous le disons aussi de toutes les autres parties du pays qui se trouvent dans des conditions analogues.

Suppose-t-on au contraire une parfaite homogénéité dans l'esprit public d'un district? La supputation par cercle n'offre aucun inconvénient, parce que le résultat des élections sera conforme à cet esprit, comme si la supputation avait lieu par district.

Ainsi, la supputation par district peut, dans des cas donnés, neutraliser une fraction importante du souverain, tandis que la supputation par cercle appelle toutes les opinions à se produire.

Sans doute on pourrait abuser de ce principe et le faire servir au succès de considérations très-secondaires : ce sera au Grand Conseil, en fixant les cercles, à contenir son action dans des limites raisonnables.

Il nous reste à dire un mot de la forme dans laquelle les suffrages doivent être émis.

Nous donnons sans hésitation la préférence à la votation par bulletins écrits, ainsi que cela se pratique en France, dans les cantons de Vaud et de Genève, etc.

C'est la seule et peut-être l'unique manière de soustraire les électeurs à l'influence du personnel siégeant au bureau, et aussi, ce qui est tout aussi important, au courroux de gens qui, sans en faire partie, assistent *en esprit* aux opérations électorales.

Veut-on que la démocratie soit une vérité? Eh bien! n'obligez pas le votant à mentir à ses convictions, ne l'obligez pas à sacrifier ses intérêts ou ses préférences, parce qu'au moment d'émettre son suffrage, il apercevra auprès de l'urne un homme dont il doit redouter le ressentiment ou l'indiscrétion.

L'objection tirée du peu de personnes (parmi celles d'un certain âge) qui dans les campagnes savent lire et écrire, cette objection s'efface devant l'extrême importance qu'il y a de laisser aux électeurs la plus complète indépendance morale. Cette considération prime toutes les autres.

Chacun a d'ailleurs un ami, un parent, quelqu'un enfin en qui il a confiance, à qui il peut s'adresser pour faire écrire un bulletin.

Quand les élections seront placées sous la sauvegarde de celui qui seul lit dans la nuit des urnes électorales et que le votant sentira qu'il ne relève plus que de sa conscience, alors l'émission de la volonté populaire sera vraiment chose sainte et digne de tous les respects.

Les journaux suisses publient diverses relations de la dernière réunion de la société helvétique des sciences naturelles. Nous publions ci-après un fragment de l'une d'elles, comme indice de l'impression favorable que nos confédérés ont emporté du Valais, en rentrant chez eux.

« Le dîner a été, comme la veille, servi à l'hôtel-de-ville. Le choix des vins, fournis par le conseil d'Etat, a donné lieu, entre autres, à la remarque suivante du professeur *Schinz*, de Zurich: « Messieurs, a dit le vénérable et spirituel octogénaire, j'ai successivement assisté aux réunions de notre

---

son devoir bien rempli. Tout avait disparu!... L'âge, ses blessures et ses souvenirs étaient seuls sa part d'héritage du grand empire, dont son sang avait contribué à cimenter l'édifice. La marine!... ah! c'était là qu'il avait ses meilleurs amis, ses défenseurs les plus désintéressés, toujours hors de vue, et agissant de bonne foi; avides d'occasions et d'epreuves, malgré les défaveurs du sort.

A peine Clergeon m'eut-il quitté que le ciel se couvrit; un bruit sourd et sinistre se fit entendre dans les gorges de *Ruppert's-Valey*. Un nuage bas et épais en sortit tout à coup et enveloppa le sommet des montagnes. Une cloche sonna sur le môle, et le *mathman* cria dans un porte-voix: *Mind the squall!...* Ce cri de veille annonçait aux bâtimens de la rade qu'une rafale allait survenir. J'entendis à bord de quelques navires voisins des dispositions se faire contre la rafale. Je me rendis sur le devant de l'*Irma*; je mis la main sur la chaîne de l'ancre pour en observer la tension. Le nuage descendu sur le versant des mornes s'élance sur la rade, et nous enveloppe de sa masse humide. La tourmente s'échappe avec lui et siffle dans nos cordages. *L'Irma*, prise en travers par la fougue, se couche et grince sous l'angle de roulis. Sa mâture plie: *Sonne la cloche! en haut le monde!* criai-je de toute la force de ma poitrine.

Aux vibrations tonnantes de la cloche d'alarme, et aux sinistres accens du porte-voix, vingt matelots s'élancent à demi vêtus. Leurs mains vigoureuses saisissent et filent la chaîne de l'ancre. La chaîne se raidit... *elle fait tête*, et je ne sens plus les sautillemens qui annoncent que l'ancre cède. Elle résiste, et nous attendons.

Le temps est horrible! Enveloppé de ténèbres profondes, on ne distingue que la clarté phosphorescente des brisans sur les rochers. Mes regards attachés sur *Ruppert's-Valey*, observent les graduations croissantes de l'orage furieux qui s'y porte: cette vallée est celle du tombeau!... Des éclairs livides s'y croisent et montrent par intervalles les blocs de rochers informes suspendus sur le plan incliné des montagnes. La pluie tombe par torrens et soulève sur la surface de la mer une écume lumineuse que la houle étend comme un suaire autour de nous, et le bruit du vent et des vagues se mêle aux cris des matelots des navires chassés au large par la rafale. Le bruit du ciel, les mugissemens de la mer, les plaintes humaines: c'était un hymne funèbre sur les cendres du grand homme!

Grace au zèle des matelots, l'orage avait passé sans causer d'avaries à *l'Irma: Pare manœuvres partout, et rallie derrière!* avais-je dit; et bientôt je vis mes vaillans hommes rangés autour de moi. J'observais avec intérêt ces braves gens aux visages rudes et humides, aux membres vigoureux, refroidis par l'ondée. Ils sortaient d'une épreuve comme il s'en présente mille pour eux dans le cours d'un voyage. Combien d'actes de courage et de dévouement passent inaperçus dans l'obscurité orageuse des nuits de mer! Combien l'on est fier de commander à de tels hommes!

Je fus frappé de ne pas voir à mes matelots cette joyeuse allure si ordinaire après un grain violent. Je n'entendais pas ces propos grivois et spirituels qui traduisent en bouffonneries les incidens d'une situation périlleuse; j'étais inquiet de leur attitude sombre, soumise et fière, et de leur morne silence. Après le travail fini, ils attendaient cet ordre: *A coucher qui n'est de quart*. Ils semblaient oublier que j'aime, dans ces occasions, à m'écarter de l'absolu réglement et d'outre passer la rigoureuse ration quotidienne.

Le lieutenant m'avait compris; et, faisant briller la bouteille d'eau-de-vie à la lueur d'un fanal racorni, il avait dit deux fois: *Derrière à border l'artimon;* et aucun ne s'était avancé pour recevoir le bougearon réparateur. — Ils n'en veulent pas, capitaine, dit le lieutenant. — Diable! refus d'un bougearon d'eau-de-vie par un équipage! qu'est-ce que cela veut dire?... Pourquoi refusez-vous de border l'artimon? leur dis-je avec l'accent de l'étonnement. — Parce que nous n'en voulons pas, répondirent-ils. — Mais encore, le motif?...

(La suite au prochain n°).

société dans les vingt-deux cantons. Partout j'ai trouvé de bons Suisses, nulle part de meilleurs vins. « La vérité de cette assertion a été confirmée par d'ananimes applaudissements, A propos de toasts, nous n'oublierons pas celui du président du conseil d'Etat du Valais, M. *Zen-Ruffinen*, qui, vice-président de la société, a retracé avec une éloquence entraînante les résultats civilisateurs qu'elle a déjà produits.

La société valaisanne d'harmonie s'est fait entendre au théâtre et a prouvé ce que peut la persévérance unie à un vrai sentiment de l'art. Les chants d'un chœur de quinze hommes ont produit des effets surprenants.

Le soir, un feu d'artifice devait être tiré sur la grande place; mais le temps était devenu orageux, et on a dû y renoncer.

Le jeudi, la section de géologie a encore entendu quelques communications; puis il y a eu séance générale de clôture. Le plus illustre et le doyen des membres honoraires de la société, M. le baron *de Buch*, de Berlin, que ses amis suisses sont si heureux de retrouver à leurs réunions annuelles, a spirituellement indiqué l'état présent et les perfectionnements désirables dans les collections et les sociétés d'histoire naturelle.

Ainsi s'est terminée cette session, vraie fête, que n'oublieront aucun de ceux qui ont eu le bonheur d'y assister. Sion, embellie depuis quelques années, et où les constructions modernes forment avec les édifices du moyen-âge un contraste si frappant, Sion s'est montrée animée des sentiments les plus hospitaliers. Puisse-t-elle marcher toujours dans cette voie de sage progrès où elle est entrée, et trouver dans la sympathie qu'elle a excitée un encouragement à son œuvre! Les savants de Genève, de Vaud, de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure, de Zurich, de Bâle, d'Argovie, de Schaffhouse, de Saint-Gall, proclameront à leur retour dans leurs foyers le succès de la première réunion de ce genre dans la capitale du Valais. Ils s'intéresseront aux progrès de son Musée naissant et de ses collections déjà importantes, et voudront reconnaître ainsi le simple et cordial accueil que le gouvernement, le clergé et les habitants leur ont fait.

Disons enfin, pour ne rien oublier, que des trente-deux personnes qui en 1815 se trouvèrent à Genève chez M. Gosse pour fonder la société helvétique des sciences naturelles, deux seulement vivent encore; ces vénérables membres appartiennent l'un et l'autre au canton de Vaud: ce sont MM. Lardy et de Charpentier, qui tous deux assistaient à la réunion de cette année. »

Une maison de commerce de Milan vient de faire offrir au gouvernement de se charger des pailles tressées qu'on fabriquera en Valais jusqu'à la concurrence de 100,000 francs; elles les paiera au prix auquel on les vend dans les cantons d'Argovie et Fribourg. Malheureusement l'industrie nouvellement créée est loin d'être en mesure de fournir des produits pour une somme sembable. Quoiqu'il en soit, cette offre est de nature à lui imprimer beaucoup d'activité : il dépend du pays, on le voit, de faire vivement fructifier la ressource qui lui est ouverte.

Nous apprenons la mort d'un ancien magistrat du district de St-Maurice. M. le grand-châtelain de Preux, qui fit partie des anciennes assemblées fédérales durant la période du Directoire helvétique, est décédé à St-Maurice, dimanche dernier, à l'âge de 86 ans.

Nous apprenons en outre la mort de la veuve de l'un de nos premiers magistrats. Mme la baillive Dufour, née du Fay, est décédée à Monthey, lundi dernier, à l'âge de 86 ans.

Enfin, une personne qui était presque une connaissance personnelle pour beaucoup de Valaisans, bien que n'habitant pas le canton, M. le Dr. Miéville, fondateur et rédacteur de la *Gazette de Lausanne* vient de mourir à Lausanne. Il était aussi âgé de 86 ans.

M. le colonel Barman, chargé d'affaires suisse à Paris, a quitté dernièrement St-Maurice pour retourner à son poste.

Un des meilleurs agriculteurs du Bas-Valais a suivi, ce printemps, à la lettre, la plupart des recettes préconisées comme des spécifiques infaillibles contre la maladie des pommes de terre. C'est ainsi qu'il en a planté avec et sans fumier, avec des cendres, qu'il a fait faucher l'herbe etc. Rien n'a pu préserver la récolte : les différentes parties de champs, traitées ainsi de plusieurs manières spéciales, sont toutes également malades.

CONFEDERATION SUISSE.

Nous lisons dans la *Démocratie de Bellinzone*, journal radical tessinois, ces réflexions pleines de justesse sur la remise des frais de guerre et la souscription nationale, qui en fut le prélude.

« Lorsque nous fîmes les premiers, dans notre canton, un appel aux sentiments, généreux de nos concitoyens, afin qu'ils concourussent à guérir les plaies que la guerre civile avait causées à nos confédérés, nous étions bien loin d'espérer que la pensée patriotique du *Cercle national de Genève* dût produire des résultats aussi précieux pour la paix de la Suisse entière. Ce mouvement spontané dans tous les cantons, qui a porté les citoyens à offrir leur obole, ce concours de tous les Suisses disséminés sur la surface du globe, cette décision de la meilleure partie de la nation, de vouloir partager le poids des souffrances d'autrui et effacer les dernières traces d'une époque funeste, tout cela dut faire une brèche dans le cœur, des représentants du peuple, et l'un et l'autre conseils, interprètes du vœu général, prononcèrent la remise totale de la dette qui demeurait à la charge des cantons du Sonderbund. Cet acte qui, s'il fût sorti des froides délibérations de l'Assemblée fédérale, aurait pu paraître un calcul politique, provoqué et déterminé par la manifestation de la souscription nationale, revêt un caractère d'affection fraternelle, d'élan patriotique, qui devient le gage d'une union plus étroite entre les Suisses. Longtemps on a dû ajourner le moment de consommer ce grand acte de réconciliation, parce que la situation financière s'y opposait, parce que l'opinion publique ne s'était pas nettement prononcée. Mais du moment que cette situation se fut améliorée, du moment que s'éleva du sein du peuple une parole de pardon généreux, la dette du Sonderbund fut *annulée*. »

On lit dans le *Confédéré:*

« Dans la nuit de dimanche, de nouveaux dégâts ont été commis aux télégraphes entre Fribourg et la Singine. Des poteaux ont été arrachés et jetés, avec le fil, en travers de la route, de manière à intercepter le passage. Un voyageur venant de Berne le même soir a eu son cabriolet endommagé par suite de ce barrage, et a vu sur le bord du chemin un paysan occupé à cette honnête besogne. En présence de pareils actes de vandalisme, si souvent répétés, ne se croirait-on pas au milieu de quelque peuplade sauvage de l'Amérique, où la civilisation n'a pas encore pénétré. »

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. — Les députés de quatorze cantons, Zurich, Berne, Luzerne, Schwyz, Unterwald, Zug, Bâle-Ville, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, d'Argovie, Tessin et Vaud ont tenu, pendant la dernière session fédérale, une conférence pour examiner la question de l'émigration. Le landammann Siegfried présidait. Il a été reconnu que le nombre des émigrants suisses s'accroissait chaque année par suite de la diminution des salaires et de la maladie des pommes de terre, et que malheureusement ils étaient les victimes des exactions des agents qui se chargeaient de les diriger. Les membres de la conférence ont décidé d'agir auprès de leurs gouvernements respectifs pour les engager à demander au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour la protection de nos émigrants.

ZURICH, — Le roi de Suède a passé la nuit du 25 à l'hôtel Bauer, à Zurich. Il voyage sous le nom de comte de Tulgarn, de Suède, avec famille, suite et gens de service, en tout 28 personnes.

FRIBOURG. — Il circule dans ce canton une pétition qui demande que les sommes qui ont été remises au canton de Fribourg par l'Assemblée fédérale, soient employées à l'entretien des écoles, afin de soulager les communes qui ont dû fortement s'imposer pour cet objet.

SOLEURE. — On entend de grands éloges sur les excursions militaires que les cadres du bataillon Jecker font sous les ordres du colonel Meyer, d'Olten, officier qui a servi avec distinction en Afrique. Samedi dernier, ils escaladèrent le Weissenstein, et s'exercèrent sur les hauteurs du Jura à la manœuvre des chasseurs, tous les officiers, sauf les capitaines, portant fusil et giberne comme les soldats.

ARGOVIE. — Le gouvernement se propose, à l'occasion du Jeûne fédéral, de faire un appel à la libéralité du peuple en faveur des personnes ruinées par la grêle.

GENÈVE. — On remarque depuis quelque temps un mouvement extraordidaire de voitures à Genève, en suite des nombreux étrangers qui y séjournent; en voici à peu près le relevé:

50 omnibus stationnent ou cheminent aux trois sorties principales de la ville;

25 voitures, assez élégantes et publiques, stationnent sur les quais;

15 partant tous les jours pour la France.

12 messageries ou voiturins pour la Savoie;

1 » pour Milan;

2 » pour l'intérieur de la Suisse;

et, en outre, deux départs de bateaux à vapeur, ayant au moins 150 passagers.

A cela il faut joindre un nombre de voitures de particuliers, proportionnellement plus fort que dans aucune autre ville d'Europe.

NEUCHATEL. — Les négociations se poursuivent à l'occasion de Neuchâtel. La France maintient son rôle douteux et observateur.

NOUVELLES ETRANGERES.

France.

Paris, 25 août. — Le 24, le général Haynau est arrivé à Paris et est descendu à l'hôtel des Princes.

Il a reçu en Belgique le même accueil qu'en Angleterre, moins la grossière brutalité des brasseurs de Barclay et Perkins.

Voici, sur ces faits, un récit emprunté à un journal belge :

« Le général Haynau a une physionomie et certains traits qui, lorsqu'on en a lu la description, le font reconnaître sans qu'on l'ait jamais vu. Sa tête, fortement caractérisée, sa face large, osseuse, et en même temps courte et déprimée, son nez recourbé, son regard dur, sa longue moustache entièrement blanchie, assez maigre, mais très-longue et descendant jusque sur sa poitrine, sont des traits trop saillans pour que celui qui les porte ne soit pas reconnu à ce signalement. Le général Haynau avait un chapeau gris sans forme, et qui, enfoncé sur ses yeux, contribuait à donner à sa physionomie quelque chose d'étrange et de particulier.

En sortant du concert du Wauxhall, signalé à la foule par quelques personnes, le général s'est bientôt vu l'objet de l'attention générale. Des murmures se sont élevés autour de lui, puis des sifflets et des cris de : A bas le bourreau! se sont fait entendre.

M. le général Chazal s'étant approché du général Haynau et lui ayant serré la main, de nouveaux sifflets se sont fait entendre. Aussitôt un assez grand nombre de sergens de ville, sous les ordres d'un commissaire de police, et les chasseurs-éclaireurs du poste du Wauxhall se sont jetés dans la foule pour empêcher les cris de continuer, et quelques arrestations ont eu lieu.

Un avocat belge a été arrêté le premier. Le général Chazal a dit alors au général Haynau : « On vient d'en arrêter un; mais je vous garantis, général, que ce n'est pas un Belge. »

M. Chazal se trompait. Quelques personnes au-

tour de lui et de sa suite, croyons-nous, disaient en donnant un sens plus précis à ces paroles: « Ce sont les réfugiés français qui crient et qui sifflent. » Ceci était une erreur positive. Quelques arrestations ont eu lieu, mais les personnes arrêtées ont été relâchées, après que l'on a reconnu qu'elles étaient belges.

La foule a escorté ainsi le général Haynau jusqu'à l'hôtel de Flandre, où il est descendu. »

Nous avions donné déjà depuis quelque temps à nos lecteurs, d'après notre correspondance particulière, la nouvelle de la translation des restes du duc d'Enghien hors de la chapelle de Vincennes; nous trouvons, à ce sujet, les renseignemens suivans dans l'*Indépendance belge*:

« Voici quelques détails authentiques sur un fait qui a beaucoup occupé les journaux étrangers. Il s'agit de l'enlèvement, ou plutôt du déplacement du monument du duc d'Enghien à Vincennes. Lors du meurtre de l'infortuné prince, une pierre fut placée à l'endroit où reposait son corps, avec une simple croix; plus tard, à l'époque de la Restauration, on respecta cette pierre et cette croix, comme souvenir, et un monument fut élevé au duc dans la chapelle de Vincennes. Sous Louis-Philippe, la pierre tumulaire du fossé dut disparaître, par suite de travaux stratégiques, et le monument dans la chapelle fut conservé; mais il y a quelque temps, on a, en effet, en présence de l'état-major et en dressant procès-verbal, transporté, dans la sacristie, le cercueil du duc d'Enghien.

« On donne comme motif qu'une des figures placées sur le tombeau, représentant une femme, tenant un poignard et le bras enveloppé de serpents, figurait une allégorie injurieuse pour la mémoire de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, un autre cénotaphe, beaucoup plus simple, a été placé sur les restes du malheureux prince, et le monument condamné a été envoyé à un dépôt de statues anciennes, qu'on m'a dit être situé dans l'île des Cignes. On me donne ces détails comme étant de la plus exacte vérité; je vous les transmets sans commentaires. »

Les bruits d'économies que projette le prince-président reprennent de la consistance, maintenant comme toujours, c'est sur le budget de l'armée que l'on parle de les réaliser. A l'appui de cette opinion, nous pouvons citer un passage du discours du général Magnan au conseil général du Bas-Rhin, dont il est président:

« Au moment où je prenais congé de lui, dit-il, le prince-président me disait qu'il s'occupait de la formation d'une réserve forte et solide, qui, sans compromettre le respect de la dignité de la France, lui permit de réaliser les économies qu'il veut apporter aux impôts du pays. »

Le mariage du président reste sur le tapis. En France, on ne semble pas douter qu'il ne doive avoir lieu, en dépit des difficultés qui y mettent obstacle. Les renseignemens venus d'Allemagne sont dans un sens différent. On croit généralement, de l'autre côté du Rhin, que l'union du chef de la république française avec la princesse Wasa n'aura pas lieu.

La revue que le prince-président est allé passer le 23 à Versailles a eu lieu sur la place d'armes, et dans la grande avenue de Paris.

Les 1er et 2e de carabiniers, en garnison à Paris, à Versailles et Rambouillet; le 7e de curassiers, en garnison à Versailles; le 12e de dragons, venu de Saint-Germain; le 63e de ligne et le dépôt du 6e léger, composaient les troupes de la revue.

Au passage du prince devant les lignes de bataille et au défilé, les cris de *Vive Napoléon! Vive le Président! Vive l'Empereur!* n'ont pas cessé de retentir.

—M. Drouyn de l'Huys donne, du reste, aux travaux de son département, une impulsion des plus actives et qui s'étend simultanément aux questions commerciales et politiques. Le corps diplomatique se loue du ministre des affaires étrangères, et s'accorde à reconnaître en lui et l'intelligence des affaires, et un remarquable esprit de conciliation. Les sentimens pacifiques du prince-président trouvent, dans les paroles de M. Drouyn de l'Huys, les garanties les plus explicites, et, s'il faut en croire des bruits qui circulent à ce sujet, le ministre aurait assuré les représentans des puissances étrangères que le président ne dit et ne fera rien personnellement qui doive rendre plus prochaine la réalisation de l'empire; que, dans le cas où l'empire serait enfin proclamé, telles sont les dispositions du chef de l'Etat, « qui dépendrait uniquement des puissances que cette inauguration dynastique fût une ère de paix pour l'Europe, ou une ère de gloire pour la France. »

— La vente du mobilier du château d'Eu se poursuit avec activité, et beaucoup d'objets sont vivement disputés par un grand nombre d'acheteurs.

Une vieille commode, style Louis XV, avec ornemens de cuivre, et qui a été adjugée au prix de 9000 francs, a été acquise par M. Pilardeau, tapissier du château d'Eu, pour le compte du marquis de Herfort, qui avait donné l'ordre de la pousser à tout prix. En outre, une paire de rideaux a trouvé un acheteur à 600 francs.

Le produit de cette vente, estimé par le domaine privé 80,000 francs, dépassera certainement 250,000 francs.

— Le 27, au matin, a eu lieu dans la chapelle de Weybridge un service pour le second anniversaire de la mort du roi Louis-Philippe. La reine Amélie, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, M. le duc d'Aumale et les princes assistaient à cette pieuse cérémonie. On remarquait, en outre, un nombre considérable d'amis et d'anciens serviteurs de la famille d'Orléans.

— Une lettre de Vienne porte que l'ambassadeur de France a eu une conférence avec le ministre des affaires étrangères; il a déclaré que son gouvernement continuerait à employer tous ses efforts pour conserver la paix d'Europe et qu'il regardait les traités de 1815 comme la condition *sine qua non* de la paix du monde et de l'équilibre politique de l'Europe. Le ministre autrichien a assuré l'ambassadeur des dispositions amicales des puissances du nord et de leur résolution de ne jamais chercher à imposer à la France une forme quelconque de gouvernement.

— On raconte une anecdote rétrospective assez piquante, reste à savoir si elle est vraie. Lors que Louis Bonaparte était à Ham, et plus tard à Londres, M. de Persigny, son compagnon de captivité, adressait à M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, des rapports presque quotidiens sur les paroles, les actes, les projets de Louis-Napoléon. M. Duchâtel a encore entre les mains quelques-unes des lettres de M. de Persigny. Or, on apprit plus tard que c'était le prince Louis-Napoléon lui-même qui rédigeait les rapports signés par M. de de Persigny.

Ceci remet en mémoire une historiette qui est le pendant de l'autre.

Lorsque Louis XVIII rentra en France, il manda M. de Rovigo, qui avait été préfet de police sous l'empire, et le pria de lui dire le nom de la personne qui avait été chargée de l'espionner à Hartwell. M. de Rovigo s'en défendit, alléguant la raison d'Etat, mais le roi insistant lui dit: Ne serait-ce pas d'Avaray?

— Eh bien oui, sire, c'était lui, répondit l'ancien préfet de police, et je lui donnais 6000 francs par année.

— Ah! le coquin, répondit Louis XVIII, il m'a volé; c'est moi qui faisais ses rapports, et il ne me donnait que mille écus.

Allemagne.

Prusse. — En dépit de toutes les mesures de la police, de la caution et du timbre, le peuple berlinois ne se guérit pas de sa passion de lire. On calcule qu'il ne paraît à Berlin pas moins de 100 journaux ou publications périodiques.

Suède.

Les journaux suédois nous apprennent que le projet d'établir une ligne de bateaux à vapeur entre Hull et St-Pétersbourg, en traversant le canal de Gotha au lieu de passer par le Sund, ce qui épargnerait quelques centaines de milles d'une mer orageuse et d'une dangereuse navigation, est sur le point d'être réalisé. Une société vient de se former dans ce but à Stockholm, et huit steamers en fer ont été commandés pour faire le service. La nouvelle ligne aura l'avantage de traverser les plus beaux lacs et de passer en vue de quelques-uns des plus magnifiques sites de montagnes qui soient en Suède.

Pologne.

Le bulletin du 10 août fait voir que le choléra augmente toujours d'intensité à Varsovie. 570 personnages ont été attaquées ce jour-là; 185 sont mortes et 185 ont éte guéries; 1174 personnes étaient encore en traitement.

Les ravages du fléau sont tels, dans tout le pays, que les gens de la campagne ont perdu courage; les récoltes sont restées dans les champs, faute de bras pour les enlever. La peur de la mort pousse les habitants dans les bois. Les symptômes de la maladie sont terribles: des crampes saisissent le malade, et la mort arrive quelques heures après.

A Swirczevo, colonie qui comptait quelques centaines d'habitants, il n'y a plus que dix personnes vivantes. A Wielkavice, qui est à quelque distance, 15 personnes sont mortes dans l'espace de quelques heures. A Sierady, petite ville sur les bords de la Wartha, plus de 500 personnes sont mortes. A Opatowko, à Basky, Wartha, Radom, et vers l'intérieur de la Pologne, des milliers de tombes s'ouvrent journellement.

Turquie.

Depuis quelque temps, la Porte manifestait évidemment des dispositions hostiles à l'égard de la France et de ses ressortissans. Ce fait, qu'on doit attribuer à l'esprit fanatique et étroit de plusieurs des ministres, s'était traduit par divers attentats pour lesquels M. Lavallette, ambassadeur français à Constantinople, a reçu l'ordre péremptoire de demander une satisfaction immédiate et éclatante. La demande paraît avoir été formulée si énergiquement, que le sultan s'est décidé à changer son ministère, où l'on doit se féliciter de voir aujourd'hui des hommes éclairés et amis des réformes. La France surtout peut espérer de voir désormais ses intérêts pris en considération, avec plus de bonne foi et de volonté qu'on n'en avait mis jusqu'ici.

Afrique.

D'après le *South African Advertiser*, la situation de la colonie du Cap de Bonne-Espérance est déplorable. Aucune position n'est sûre hors de la portée du canon anglais. Les camps des Cafres rebelles sont établis maintenant et occupés par des rassemblements armés, dans les limites mêmes de la colonie. Ce journal ajoute:

« Pour soutenir l'honneur des armes de la reine contre ces hordes de rebelles (sans pour cela mettre la colonie dans un état plus tranquillisant), nous avons dépensé, depuis dix-huit mois, environ 960,000 liv. sterl., et l'on ne compte pas ici tous les braves qui ont mordu la poussière! C'est une affaire bien ruineuse. Il est certain que des spéculateurs *anglais* fournissent de la poudre et des munitions de guerre aux Cafres; c'est ce qui contribue puissamment à prolonger cette déplorable guerre. »

— On a reçu des lettres qui annoncent la perte d'un vaisseau anglais émigrant, le *Trusty*, à la hauteur des côtes du Cap de Bonne-Espérance. Il avait à bord près de 200 émigrants; la plupart ont échappé à la mort; mais tout leur avoir est perdu.

JORIS, gérant.

ANNONCES.

Il a été perdu, le 12 courant, entre Martigny et Saxon, un livret-passeport portant le nom de Chrétien Zaugg, de Lützelflüe, canton de Berne. On prie la personne qui l'aura trouvé de l'envoyer immédiatement au bureau de police de la ville de Sion.

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il vient de s'établir en cette ville, il se charge de la confection de carabines à l'Américaine, fusils doubles, fusils à vent, fusils à cannes et tout autre ouvrage dans ce genre.

Il prendrait aussi en apprentissage un jeune homme à des conditions très-avantageuses.

Marc RENAUD, armurier, rue du Rhône, n° 89.

En vente chez *Calpini-Albertazzi*:

Haus-Kalender

für das Jahr nach der gnadenreichen Geburt

Jesu Christi 1853;

enthaltend die Ankunft und den Abgang der Posten wie auch die eidgenössische Postverwaltung.

SION. — IMPRIMERIE DE CALPINI-ALBERTAZZI.